

COMPTES SOCIAUX EXERCICE 2017

- ☞ BILAN
- ☞ COMPTES DE RESULTAT
- ☞ ANNEXE

BILAN
EXERCICE 2017

APGIS - BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF		TOTAL 31/12/2017	TOTAL 31/12/2016
A1	Actifs incorporels	2 941 587,34	2 970 841,15
A2	Placements	348 612 589,23	354 375 840,11
	terrains et constructions	0,00	0,00
	placements entreprises liées ou avec lien part.	52 000,00	66 604,46
	autres placements	348 560 589,23	354 309 235,65
	créances pour espèces déposées	0,00	0,00
A4	Part des cessionnaires dans provisions techniques	534 253 136,60	522 290 977,84
	provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	0,00	0,00
	provisions d'assurance vie	132 204 514,00	126 101 347,00
	provisions pour sinistres (vie)	13 277 152,41	14 940 094,47
	provisions pour sinistres (non-vie)	24 038 031,19	23 394 627,37
	provisions pr particip° excédents et ristournes (vie)	0,00	0,00
	provisions pr particip° excédents et ristournes (non- vie)	0,00	0,00
	provisions pour égalisation (vie)	0,00	0,00
	provisions pour égalisation (non-vie)	0,00	0,00
	autres provisions techniques (vie)	0,00	0,00
	autres provisions techniques (non-vie)	364 733 439,00	357 854 909,00
A5	Créances	104 230 870,27	124 120 916,18
	créances nées d'opérations directes	91 844 058,55	100 997 479,69
	<i>dont cotisations restant à émettre</i>	<i>84 758 524,47</i>	<i>84 733 755,34</i>
	<i>dont autres créances nées d'opérations directes</i>	<i>7 085 534,08</i>	<i>16 263 724,35</i>
	créances nées d'opérations de réassurance	858 851,26	857 558,25
	autres créances	11 527 960,46	22 265 878,24
	<i>dont personnel</i>	<i>45 214,29</i>	<i>50 586,92</i>
	<i>dont Etat, organismes sociaux, collectivités publiques</i>	<i>45 792,00</i>	<i>59 031,00</i>
	<i>dont débiteurs divers</i>	<i>11 436 954,17</i>	<i>22 156 260,32</i>
A6	Autres actifs	2 296 263,84	16 126 808,11
	actifs corporels d'exploitation	1 977 835,41	1 879 083,18
	avoirs en banque, CCP et caisse	318 428,43	14 247 724,93
A7	Comptes de régularisation Actif	11 119 386,05	10 747 904,66
TOTAL ACTIF		1 003 453 833,33	1 030 633 288,05

APGIS - BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

PASSIF		TOTAL 31/12/2017	TOTAL 31/12/2016
B1	Fonds propres et Réserves Diverses	165 555 114,06	157 919 160,33
	fonds d'établissements et de développement	5 000 000,00	5 000 000,00
	réserves de réévaluation	0,00	0,00
	autres réserves	153 141 813,90	142 224 814,44
	report à nouveau	0,00	0,00
	résultat de l'exercice	7 413 300,16	10 694 345,89
B3	Provisions techniques brutes	711 314 252,54	701 214 411,01
	provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	0,00	0,00
	provisions d'assurance vie	163 621 309,99	155 774 785,68
	provisions pour sinistres (vie)	14 220 338,18	15 730 432,76
	provisions pour sinistres (non-vie)	52 319 822,76	49 535 063,23
	prov pr particip° aux excédents et ristournes (vie)	0,00	0,00
	prov pr particip° aux excédents et ristournes (non-vie)	0,00	0,00
	provision pour égalisation (vie)	11 181 056,63	10 515 255,51
	provision pour égalisation (non-vie)	70 475 814,70	76 516 708,97
	autres provisions techniques (vie)	0,00	0,00
	autres provisions techniques (non-vie)	399 495 910,28	393 142 164,86
B5	Provisions pour risques et charges	2 800 000,00	2 800 000,00
B6	Dettes pr dépôts en espèces reçus des cessionnaires	5 250 000,00	5 250 000,00
B7	Autres dettes	98 553 166,69	157 070 705,01
	dettes nées d'opérations directes	12 303 305,42	16 451 604,91
	dettes nées d'opérations de réassurance	60 681 203,73	58 923 488,75
	dettes envers des établissements de crédit	2 259 445,02	78 451,13
	autres dettes	23 309 212,52	81 617 160,22
	<i>dont autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus</i>	0,00	0,00
	<i>dont personnel</i>	1 482 325,14	1 410 394,81
	<i>dont Etat, organismes sociaux, collectivités publiques</i>	10 571 620,60	12 921 648,61
	<i>dont crédateurs divers</i>	11 255 266,78	67 285 116,80
B8	Comptes de régularisation passif	19 981 300,04	6 379 011,70
	TOTAL PASSIF	1 003 453 833,33	1 030 633 288,05

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

		TOTAL 31/12/2017	TOTAL 31/12/2016
C1	ENGAGEMENTS RECUS	0	0
	Autres engagements reçus	0	0
C2	ENGAGEMENTS DONNES	15 404 043	14 945 546
	Avals, cautions et garanties de crédits donnés ⁽¹⁾	232 632	232 632
	Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus ⁽²⁾	9 076 623	9 127 011
	Autres engagements donnés ⁽³⁾	6 094 788	5 585 903
C3	VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES ⁽⁴⁾	535 304 732	544 252 576
C4	VALEURS REMISES PAR DES ORGANISMES REASSURES AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU AVEC SUBSTITUTION	0	0
C5	VALEURS APPARTENANT A DES ORGANISMES DANS LE CADRE D'ENGAGEMENTS PRIS AU TITRE DE LA BRANCHE MENTIONNEE AU 25 DE L'ARTICLE R.931.2.1	0	0
C6	VALEURS APPARTENANT A DES UNIONS D'INSTITUTION DE PREVOYANCE	0	0
C7	AUTRES VALEURS DETENUES POUR LE COMPTE DE TIERS	0	0

⁽¹⁾ Cautions bancaires correspondant à 3 mois de loyer

⁽²⁾ Nantissement au profit d'un assureur sur un périmètre de réassurance accepté par l'APGIS

⁽³⁾ Fonds de solidarité financière COVEA : 1 160 000 €

Indemnités de fin de carrière et de médailles du travail, calculées par un actuinaire, à l'appui des informations détaillées sur l'ancienneté et l'âge du personnel de l'Apgis. En 2016: 4 425 903 € ; En 2017: 4 934 788 €

⁽⁴⁾ Les provisions relatives aux affaires cédées à une entreprise d'assurance, ayant son siège social dans l'Espace économique européen, peuvent être représentées sans condition par une créance sur cette entreprise.

COMPTES DE RESULTAT EXERCICE 2017

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

I. COMPTE TECHNIQUE DES OPERATIONS NON-VIE

		Opérations Brutes (1)	Cessions et Rétrocession (2)	Opérations Nettes N (1-2)	Opérations Nettes N-1
D1	Cotisations acquises	430 914 876,91	192 339 389,99	238 575 486,92	227 524 340,57
	cotisations	430 914 876,91	192 339 389,99	238 575 486,92	227 524 340,57
	charge des provisions pour cotisations non acquises	0,00	0,00	0,00	0,00
D2	Produits placements alloués du compte non technique	3 438 205,30	0,00	3 438 205,30	4 043 066,22
D3	Autres produits techniques	5 649 663,60	0,00	5 649 663,60	5 034 242,54
D4	Charges des sinistres	394 148 005,39	172 675 910,75	221 472 094,64	219 959 536,32
	prestations et frais payés	391 363 245,88	172 032 506,93	219 330 738,95	218 415 622,70
	charge des provisions pr sinistres	2 784 759,51	643 403,82	2 141 355,69	1 543 913,62
D5	Charge des autres prov. techniques	5 912 736,79	6 878 530,00	-965 793,21	11 886 963,86
D6	Participation aux résultats	22 877 793,65	185 078,81	22 692 714,84	4 166 346,36
D7	Frais d'acquisition et d'administration	14 206 592,77	14 010 800,90	195 791,87	-1 577 686,55
	frais d'acquisition	5 641 038,46	0,00	5 641 038,46	5 922 382,54
	frais d'administration	8 565 554,31	0,00	8 565 554,31	7 894 577,58
	commissions reçues des réassureurs	0,00	14 010 800,90	-14 010 800,90	-15 394 646,67
D8	Autres charges techniques	7 172 058,69	635 725,84	6 536 332,85	5 820 433,10
D9	Charges de la provision pour égalisation	-5 938 784,00	0,00	-5 938 784,00	-9 875 241,70
	RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON-VIE	1 624 342,52	-2 046 656,31	3 670 998,83	6 221 297,94

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

II. COMPTE TECHNIQUE DES OPERATIONS VIE

	Opérations Brutes (1)	Cessions et Rétrocession (2)	Opérations Nettes N (1-2)	Opérations Nettes N-1	
E1	Cotisations	54 132 019,96	49 130 889,14	5 001 130,82	4 922 832,52
E2	Produits des placements	1 350 218,75	0,00	1 350 218,75	1 618 189,47
	revenus des placements	754 758,41	0,00	754 758,41	772 546,28
	autres produits des placements	144 006,45	0,00	144 006,45	157 732,12
	produits provenant de la réalisation des placements	451 453,89	0,00	451 453,89	687 911,07
E3	Ajustements ACAV (plus-values)	0,00	0,00	0,00	0,00
E4	Autres produits techniques	1 533 395,08	0,00	1 533 395,08	1 580 416,24
E5	Charges des sinistres	31 379 156,56	27 380 045,94	3 999 110,62	3 257 799,87
	prestations et frais payés	32 889 251,14	29 042 988,02	3 846 263,12	3 298 668,15
	charge des provisions pour sinistres	-1 510 094,58	-1 662 942,08	152 847,50	-40 868,28
E6	Charge des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	8 512 325,43	6 103 167,00	2 409 158,43	2 289 056,54
	provisions d'assurance vie	7 846 524,31	6 103 167,00	1 743 357,31	1 399 545,28
	provisions pour opérations en unités de compte	0,00	0,00	0,00	0,00
	provision pour égalisation	665 801,12	0,00	665 801,12	889 511,26
	autres provisions techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
E7	participation aux résultats	1 272,20	0,00	1 272,20	9 366,13
E8	Frais d'acquisition et d'administration	1 791 054,69	2 302 995,56	-511 940,87	-337 533,81
	frais d'acquisition	711 177,45	0,00	711 177,45	721 140,98
	frais d'administration	1 079 877,24	0,00	1 079 877,24	961 286,00
	commissions reçues des réassureurs	0,00	2 302 995,56	-2 302 995,56	-2 019 960,79
E9	Charges des placements	295 722,15	0,00	295 722,15	484 728,53
	frais de gestion interne et externe placements & intérêts	154 014,51	0,00	154 014,51	114 915,01
	autres charges des placements	92 416,41	0,00	92 416,41	103 260,29
	pertes provenant de la réalisation des placements	49 291,23	0,00	49 291,23	266 553,23
E10	Ajustements ACAV (moins values)	0,00	0,00	0,00	0,00
E11	Autres charges techniques	770 151,17	67 429,09	702 722,08	638 929,19
E12	Produits des placements transf. aux comptes non techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
	RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS VIE	14 265 951,59	13 277 251,55	988 700,04	1 779 091,78

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

III. COMPTE NON TECHNIQUE

		Opérations Nettes N	Opérations Nettes N-1
F1	Résultat technique des opérations non-vie	3 670 998,83	6 221 297,94
F2	Résultat technique des opérations vie	988 700,04	1 779 091,78
F3	Produits des placements	9 413 463,51	11 793 695,43
	revenus des placements	5 262 029,42	5 630 475,12
	autres produits des placements	1 003 985,05	1 149 583,89
	profits provenant de la réalisation des placements	3 147 449,04	5 013 636,42
F4	Produits des placements alloués du compte technique Vie	0,00	0,00
F5	Charges des placements	2 061 717,55	3 532 800,52
	frais de gestion interne et externe placements & intérêts	1 073 759,35	837 524,06
	autres charges des placements	644 309,31	752 582,05
	pertes provenant de la réalisation des placements	343 648,89	1 942 694,41
F6	Produits des placements transférés au compte non-vie	-3 438 205,30	-4 043 066,22
F7	Autres produits non techniques	1 245 831,73	1 252 872,49
F8	Autres charges non techniques	721 279,10	1 409 623,01
	charges à caractère social	516 020,95	980 597,31
	autres charges non techniques	205 258,15	429 025,70
F9	Résultat exceptionnel	0,00	0,00
	produits exceptionnels	0,00	0,00
	charges exceptionnelles	0,00	0,00
F10	Impôts sur le résultat	1 684 492,00	1 367 122,00
RESULTAT DE L'EXERCICE		7 413 300,16	10 694 345,89

ANNEXE EXERCICE 2017

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2017

L'APGIS est un organisme paritaire régi par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité Sociale. Elle pratique des opérations de couverture des risques vie et non vie, conformément à l'agrément donné par le Ministre chargé de la Sécurité Sociale.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Transfert de portefeuille

Divers transferts de portefeuille et de réserve, de montants significatifs, sont intervenus au cours de l'exercice. La traduction comptable de ces opérations est enregistrée dans le compte de résultat, et leurs incidences sur les lignes « Cotisations », « Charges des sinistres » et « Cession et Rétrocession » sont résumées dans les tableaux ci-dessous :

en K€	Opérations Brutes (1)	Cessions et Rétrocession (2)	Opérations Nettes N (1-2)
Cotisations acquises Non-Vie	430 915	192 340	238 575
<i>Dont transferts de portefeuille ⁽¹⁾ :</i>	12 098	0	12 098
Charges des sinistres Non-Vie	394 148	172 676	221 472
<i>Dont transferts de portefeuille (risque Incapacité/Invalidité) :</i>	0	0	0
<i>Dont transferts de réserves (risque Frais médicaux) :</i>	3 182	0	3 182

(1) risque Frais médicaux

en K€	Opérations Brutes (1)	Cessions et Rétrocession (2)	Opérations Nettes N (1-2)
Cotisations acquises Vie	54 132	49 131	5 001
<i>Dont transferts de portefeuille (risque Décès/Rentes décès) :</i>	0	0	0
Charges des sinistres Vie	31 379	27 380	3 999
<i>Dont transferts de portefeuille (risque Décès/Rentes décès) :</i>	0	0	0
<i>Dont transferts de réserves :</i>	0	0	0

Pour rappel 2016 :

en K€	Opérations Brutes (1)	Cessions et Rétrocession (2)	Opérations Nettes N (1-2)
Cotisations acquises Non-Vie	417 499	189 975	227 524
<i>Dont transferts de portefeuille ⁽¹⁾ :</i>	4 834	0	4 834
Charges des sinistres Non-Vie	396 249	176 289	219 960
<i>Dont transferts de portefeuille (risque Incapacité/Invalidité) :</i>	0	0	0
<i>Dont transferts de réserves (risque Frais médicaux) :</i>	11 939	0	11 939

(1) risque Frais médicaux

en K€	Opérations Brutes (1)	Cessions et Rétrocession (2)	Opérations Nettes N (1-2)
Cotisations acquises Vie	50 649	45 726	4 923
<i>Dont transferts de portefeuille (risque Décès/Rentes décès) :</i>	0	0	0
Charges des sinistres Vie	31 004	27 746	3 258
<i>Dont transferts de portefeuille (risque Décès/Rentes décès) :</i>	0	0	0
<i>Dont transferts de réserves :</i>	0	0	0

NOTE I : REFERENTIEL COMPTABLE ET REGLEMENTAIRE

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels annuels ont été

générales et

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

L'annexe est constituée des notes ou tableaux ci-après et fait partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration. Elle est constituée de toutes les informations d'importance significative permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine et de la situation financière de l'APGIS, des risques qu'elle assume, et des résultats. Sans préjudice des obligations légales réglementaires qui leur sont applicables, la production de ces informations n'est requise que si elles ont une importance significative

NOTE II : FAITS INTERVENUS APRES L'ARRETE DES COMPTES

Néant

NOTE III : CHANGEMENTS DANS LES REGLES ET METHODES COMPTABLES, CHANGEMENTS D'ESTIMATION OU CHANGEMENTS DE PRESENTATION

Rappel : En 2011, la contribution CMU au taux de 5,90% est devenue une taxe calculée sur les cotisations nettes de taxes au taux de 6,27%. Instauration au 1er janvier 2011 d'une taxe sur les conventions d'assurance au taux de 3,50%, devenu 7% au 1er octobre 2011. Jusqu'en 2010, le chiffre d'affaire était présenté, au compte de résultat technique, contribution CMU incluse. Depuis l'exercice 2011, le chiffre d'affaire est présenté, au compte de résultat technique, net de taxes.

NOTE IV : MENTION SUR LE CARACTERE DECLARATIF DES INFORMATIONS SERVANT DE BASE A LA LIQUIDATION DES PRESTATIONS FACTUREES PAR LES PROFESSIONNELS DE SANTE, ORGANISMES OU ETABLISSEMENTS

«Dans le cadre du dispositif «tiers payant de la carte sésame vitale» et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du code de la Sécurité Sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré / l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.»

NOTE V : REGLES ET METHODES COMPTABLES UTILISEES

5.1 - BILAN

Conformément aux modifications des statuts adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Décembre 2006, les réserves de l'APGIS ne sont plus alimentées dans l'exercice inventorié par prélèvement sur le résultat de l'exercice, mais postérieurement à celui-ci par affectation du résultat sur décision de l'Assemblée Générale.

5.2 – COMPTES DE RESULTAT

Conformément aux dispositions comptables, les commissions reçues des réassureurs sont dorénavant inscrites à la rubrique « Frais d'acquisition et d'administration », colonne « cessions et rétrocessions », des comptes de résultat vie et non vie, et non plus à la rubrique « Autres produits techniques ». Ainsi, la traduction du coût de la réassurance apparaît désormais de manière plus explicite.

5.3 - ACTIFS INCORPORELS

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles comprennent principalement des logiciels acquis et des développements informatiques spécifiques. Les logiciels acquis sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de trois ans. Depuis 2011, les développements informatiques spécifiques sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de dix ans, à compter de la mise en service effective des différents modules.

5.4 - PLACEMENTS

5.4.1 - Immeubles - Terrains et constructions

Au 31 Décembre 2017, l'APGIS n'a plus à son actif de placements immobiliers.

5.4.2 - Titres à revenus fixes

Il s'agit principalement d'obligations à taux fixe et indexées.

Conformément à l'article 121-1 du règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, les titres à revenus fixes sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus.

Les intérêts courus sont isolés dans un compte spécifique. Lorsque la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence déterminée pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres sur une base actuarielle.

Pour les obligations indexées, l'évolution de la valeur de remboursement liée à l'indexation est prise en compte à chaque clôture.

Il n'est pas constitué de provision au titre des moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable, corrigée de l'amortissement de la décote ou de la surcote, et la valeur de réalisation des titres à la clôture de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est enregistrée s'il y a lieu de considérer l'émetteur défaillant.

5.4.3 - Placements autres que les titres à revenus fixes

Cette rubrique concerne essentiellement les actions et les actions de SICAV et parts de fonds communs de placement diversifiés.

Conformément aux articles 121-1 et 121-2 du règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, ces placements sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat ou de revient. En fin d'exercice, ils font l'objet d'une évaluation selon les articles 123-6 à 123-19 du règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Les actions et les titres cotés de toute nature sont retenus pour le dernier cours coté au jour de l'inventaire. Les actions de SICAV et les parts de fonds communs de placement diversifiés sont retenues pour le dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Les moins values latentes nettes, évaluées titre par titre et appréciées sur ces bases, font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation à caractère durable dans la mesure où elles excèdent 20% du prix de revient moyen et que la dépréciation a été constatée sur une durée supérieure à 6 mois.

5.4.4 - Cessions de titres en portefeuille

Conformément à l'article 122-4 du règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, les cessions de titres sont réputées porter par priorité sur les titres de même nature acquis ou souscrits à la date la plus ancienne.

5.5 - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Eventuellement, une provision pour dépréciation est comptabilisée en tenant compte des perspectives de recouvrement.

5.5.1 - Procédure d'accélération de la production des comptes (fast-close)

Dans le cadre de l'accélération de la production des comptes de fin d'exercice, les cotisations du 3^{ème} trimestre 2017 et du 4^{ème} trimestre 2017 ont fait l'objet d'une estimation, contrat par contrat.

5.5.2 - Cotisations restant à émettre

Il s'agit des cotisations à recevoir, au titre des 2 derniers trimestres de l'exercice, déduction faite des cotisations réellement encaissées au cours du 4^{ème} trimestre 2017.

Ces cotisations restant à émettre sont encaissées au cours de l'exercice suivant.

L'évaluation des cotisations des entreprises adhérentes repose pour l'essentiel sur l'expérience des exercices précédents, à partir des déclarations des entreprises en cours ou en fin d'exercice (bordereau d'appel, déclaration annuelle des salaires). En complément, une fraction des cotisations fait l'objet d'une évaluation provisoire, reposant sur les informations disponibles par l'Institution à la date de clôture de l'exercice (cotisations encaissées à la fin du 3^{ème} trimestre). Cette évaluation concerne les situations suivantes :

- les sommes dues par les entreprises n'ayant pas rempli leurs obligations déclaratives,
- les appels de régularisation conduisant à modifier les montants des cotisations initialement prises en compte par l'Institution.

Ces appels sont principalement émis au cours de l'exercice suivant compte tenu des dates d'arrêté comptable et des délais nécessaires pour recenser les déclarations des entreprises.

5.5.3 - Autres créances nées d'opérations directes

Cette rubrique enregistre pour l'essentiel les créances issues des entrées de portefeuille et les créances douteuses.

Les créances sur adhérents sont dépréciées créance par créance en fonction du degré douteux ou litigieux de chaque créance.

5.6 - ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Les actifs corporels d'exploitation sont constitués des matériels et mobiliers nécessaires à l'exploitation. Ils sont amortis en fonction des durées suivantes :

- | | |
|----------------------------------|---------------------------------------|
| - Agencement Vincennes | amortissement linéaire sur dix ans |
| - Matériel de transport | amortissement linéaire sur quatre ans |
| - Matériel informatique | amortissement linéaire sur quatre ans |
| - Matériel et Mobilier de bureau | amortissement linéaire sur dix ans |

5.7 - COMPTE DE REGULARISATION ACTIF

Ce poste regroupe essentiellement l'amortissement des différences sur les prix de remboursement des obligations et titres à revenus fixes (décote). Il comprend également les intérêts courus non échus, les charges constatées d'avance et les produits à recevoir.

5.8 - PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques couvrent la totalité des engagements nés des contrats assurés par l'Institution, telles que prévues au titre IV du livre I du règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

La part à la charge des réassureurs figure en contrepartie à l'actif du bilan.

5.8.1 - Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation est destinée à prémunir l'Institution contre le risque de dépréciation des valeurs comprises dans son actif et à la diminution de leur revenu. Cette réserve est prise en compte dans les éléments servant à couvrir la marge de solvabilité de l'Institution. Elle est alimentée par les plus-values dégagées lors des cessions de titres obligataires et réduite en cas de moins-values.

5.8.2 - Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques se rapportent aux prestations répétitives servies par l'Institution :

- indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire,
- rentes d'invalidité,
- rentes d'éducation et de conjoint.

Ainsi qu'à la garantie décès (exonération décès) Loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001.

Les engagements, déterminés sur la base d'un calcul dossier par dossier, correspondent à la valeur actuelle des prestations à payer, majorées des frais de gestion futurs et compte tenu de la durée probable de versement des rentes.

Afin de déterminer les durées probables de versement des rentes d'éducation et de conjoint, l'Institution a recours à des tables de mortalité par génération, prévues par l'article A 932-3-11 du Code de la Sécurité Sociale.

Pour déterminer les durées probables de versement des indemnités journalières et les probabilités de passage en invalidité, l'Institution applique les tables prévues aux annexes du règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Provisions Garantie	Incapacité / Invalidité	Décès/ Rente de Conjoint Et Education
Taux Technique	Taux unique de 0,51%	Taux compris entre 0,25% et 4,50%, selon la survenance
Table de mortalité/ Loi de maintien	Tables du BCAC (l'impact de la réforme des retraites est totalement amorti à fin 2015)	TGH/TGF05 ou TPG93 + Impact amorti sur 15 ans de la TGH/TGF05 en fonction du réassureur
Taux de Chargements	Taux de 3%	Taux de 3%

5.8.3 - Provisions pour sinistres à payer

Les engagements de l'Institution en matière de prestations à payer sont déterminés à partir de l'expérience de l'exercice précédent avec application de ratios ajustés le cas échéant en fonction de la fréquence et de la durée moyenne des sinistres couverts (indemnités journalières, rentes d'invalidité, capitaux décès) ou de la cadence de règlements observés (soins médicaux). Ces provisions, hors capitaux décès non réglés à la clôture, sont majorées des frais de gestion du dossier (3%).

Les sinistres connus, non encore réglés à la date de l'inventaire, sont provisionnés sur la base d'une analyse dossier par dossier.

Les sinistres inconnus, non encore déclarés à la date de l'inventaire, sont estimés en fonction des rythmes de déclaration observés au cours des années précédentes.

5.8.4 - Provision pour participation aux excédents

Cette provision est en principe destinée à couvrir la totalité des droits définitivement acquis aux participants, mais non encore attribués à titre définitif.

Cependant, l'APGIS ne prenant pas d'engagement de participation aux excédents, aucune provision n'est constituée au 31 décembre 2017.

5.8.5 - Provision pour risque d'exigibilité

Une provision pour risque d'exigibilité est à constituer au passif du bilan lorsque la valeur de réalisation des actions et titres assimilés est inférieure à la valeur nette comptable globale de ces mêmes biens inscrite au bilan. La base de provisionnement est égale à la différence entre ces deux valorisations.

5.8.6 - Provision pour égalisation

Cette provision est destinée à compenser les éventuelles pertes techniques ultérieures. En fonction des contrats, elle est mouvementée de tout ou partie du résultat bénéficiaire ou déficitaire de l'exercice, et le cas échéant à l'occasion de transferts de portefeuille.

5.9 - REASSURANCE

La réassurance est l'acte par lequel l'Institution cède à un tiers réassureur une partie des risques qu'elle a souscrit en contrepartie d'une rémunération.

5.10 - COMPTABILISATION DES CHARGES

Les charges sont comptabilisées par nature puis ventilées par destination pour l'établissement des comptes de résultat. Elles sont présentées en :

- charges techniques relatives aux opérations de gestion des activités de couverture des risques,
- charges non techniques relatives essentiellement aux opérations d'action sociale et aux contributions, impôts et taxes,
- charges considérées comme exceptionnelles, dans la mesure où elles ont par nature un caractère non récurrent et étranger à l'exploitation.

Les charges techniques sont classées selon qu'elles se rapportent aux opérations vie ou non vie, en fonction des destinations suivantes :

- frais de règlement des sinistres,
- frais d'acquisition des contrats,
- frais d'administration et de gestion,
- frais de gestion des placements,
- autres charges techniques qui ne peuvent être affectées ni directement ni par application d'une clé à l'une des destinations précédentes.

L'enregistrement des charges aux comptes par destination est effectué individuellement pour les charges qui peuvent être directement affectées à une destination.

Lorsqu'une charge recouvre plusieurs destinations ou ne peut être directement affectée, elle est imputée aux différents comptes par destination en application de l'une des deux clés de répartition suivantes : effectifs ou salaires.

Conformément à l'article 336-1 du règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, ces clés de répartition sont actualisées au moins une fois par an à chaque clôture d'exercice.

Ce qui conduit à la répartition par destination suivante :

En % technique	Acquisition	Gestion des sinistres	Administration	Placements	Autres charges Techniques	Charges non techniques	TOTAL
Charges directes et indirectes Exercice 2017	15,51	45,05	23,54	0,71	14,48	0,71	100,00
Charges directes et indirectes Exercice 2016	17,49	43,00	23,31	0,75	14,61	0,84	100,00

5.11 - RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier est réparti dans les comptes de résultats Vie, Non Vie et Non Technique selon le chapitre II du titre II du livre IV du règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

L'APGIS étant une Institution mixte, agréée à la fois en vie et en non vie, la répartition du résultat financier s'effectue tout d'abord entre les comptes de résultat technique vie et non technique.

Un transfert s'effectue ensuite du compte de résultat non technique vers le compte de résultat technique non vie.

A compter du Bilan 2005, cette répartition entre vie, non vie et non technique n'est plus réalisée sur la base du résultat financier net (produits moins charges), mais elle s'effectue avec le détail des produits et des charges des placements au prorata des capitaux permanents et des provisions techniques vie et non vie nettes de réassurance.

Le résultat financier prend en compte les plus ou moins values réalisées lors de cession, les revenus de placements encaissés au cours de l'exercice, la quote-part des coupons courus non échus sur les obligations, les dotations et reprises de réserve de capitalisation et de provision pour dépréciation, les autres intérêts perçus et versés et les charges de gestion internes et externes des placements.

5.12 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les comptes représentant le résultat exceptionnel sont imputés dans le compte de résultat Non Technique dans la mesure où ils ne se rapportent pas à l'activité de l'Institution.

5.13 - AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

Entrée en fiscalité : l'article 65 de la Loi de Finance Rectificative IV pour 2011 (loi n° 2011-1978 du 28 décembre 2011) a instauré la fiscalisation progressive de 2012 à 2015 des mutuelles et des Institutions de Prévoyance :

Exercice	Résultat soumis à l'IS	Imposition à la CET
2012	40%	0%
2013	60%	40%
2014	100%	60%
2015	100%	100%
2016	100%	100%
2017	100%	100%

Remarque :

L'entrée de l'APGIS dans le périmètre de combinaison des comptes du groupe COVEA a pour conséquence l'intégration fiscale de l'APGIS avec COVEA. (Article 223 A du CGI et Article 88 de la Loi de Finance 2006)

La combinaison des comptes est réalisée par :
SGAM COVEA 86-90 rue Saint Lazare 75009 PARIS -
SIRET 450 527 916 000 16

A1 - A2 - EVOLUTION DES ACTIFS INCORPORELS ET DES PLACEMENTS

Valeur brute

En euros	31/12/2016	Acquisitions/ Augmentations	Cessions/ Diminutions	31/12/2017
Actifs incorporels	5 116 144	510 764	0	5 626 908
Terrains et constructions	0	0	0	0
Sous-total	5 116 144	510 764	0	5 626 908
Placements entreprises liées	83 200	0	14 604	68 596
Autres placements	354 309 236	342 280 675	348 029 322	348 560 589
Total	359 508 580	342 791 439	348 043 926	354 256 093

Amortissements et provisions

En euros	31/12/2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2017
Actifs incorporels	2 145 302	540 019	0	2 685 321
Terrains et constructions	0	0	0	0
Sous-total	2 145 302	540 019	0	2 685 321
Placements entreprises liées	16 596	0	0	16 596
Autres placements	0	0	0	0
Total	2 161 898	540 019	0	2 701 917

Valeurs nettes

En euros	31/12/2016	31/12/2017
Actifs incorporels	2 970 841	2 941 587
Terrains et constructions	0	0
Sous-total	2 970 841	2 941 587
Placements entreprises liées	66 604	52 000
Autres placements ⁽¹⁾	354 309 236	348 560 589
Total	357 346 681	351 554 176

⁽¹⁾ hors surcote / décote

A2c - Etat récapitulatif des placements

En euros	31/12/2017				31/12/2016	
	Valeur Brute	Surcote / Décote	Valeur Nette	Valeur Réalisation	Valeur Nette	Valeur Réalisation
Placements évalués selon l'article R931-10-40	261 492 616	-3 629 496	265 122 112	290 389 255	254 978 918	282 908 584
Placements évalués selon l'article R931-10-41	87 067 973	0	87 067 973	90 626 121	101 077 980	104 640 384
Autres placements	0	0	0	0	2 000 000	2 000 000
Intérêts courus ⁽¹⁾	0	0	0	0	0	0
	348 560 589	-3 629 496	352 190 085	381 015 376	358 056 898	389 548 968

⁽¹⁾ Les intérêts courus sont présentés en Annexe A7.

Autres informations liées aux placements

Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres, évalués conformément aux dispositions du règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Diff. sur prix de remboursement restant à amortir (décote)	-5 971 151	-5 642 065
Diff. sur prix de remboursement restant à amortir (surcote)	2 341 655	1 894 403
TOTAL	-3 629 496	-3 747 662

A4 - PARTS DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES
DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Ces montants correspondent aux contreparties des provisions mathématiques et pour sinistres à la charge des réassureurs dans le cadre des opérations couvertes par ceux-ci.

Provisions mathématiques vie	Exercice 2017	Exercice 2016
Exonération Décès	49 375 758	47 493 072
Rentes éducation	38 985 491	35 220 609
Rentes conjoint	43 843 265	43 387 666
	132 204 514	126 101 347
Provisions mathématiques non-vie		
Frais médicaux	0	0
Incapacité	26 384 297	25 996 539
Invalidité	338 349 142	331 858 370
	364 733 439	357 854 909
Provisions pour sinistres vie		
Décès et rentes décès	13 277 153	14 940 095
	13 277 153	14 940 095
Provisions pour sinistres non-vie		
Incapacité / Invalidité	6 900 531	7 461 182
Frais médicaux	17 137 500	15 933 445
	24 038 031	23 394 627
TOTAL	534 253 137	522 290 978

A5 - ETAT DES CREANCES

	31/12/2017	31/12/2016
<u>Créances nées d'opérations directes</u>		
- Cotisations restant à émettre	84 758 525	84 733 755
- Autres créances nées d'opérations directes	269 689	141 451
- Créances s/intermédiaires		
Avances aux délégataires	2 503 928	2 321 132
Dotations de gestion à recevoir DG	4 311 917	3 128 000
CC Co-Assurance	0	10 673 142
<u>Créances nées d'opérations de réassurance</u>	858 851	857 558
<u>Autres créances</u>		
- Assureurs opération en intermédiation	7 373 428	20 898 195
- Personnel et comptes rattachés	45 214	50 587
- Etat, impôts, taxes et organismes sociaux	45 792	59 031
- Débiteurs divers	4 063 526	1 258 066
TOTAL	104 230 870	124 120 916

A6a - Détails des actifs corporels d'exploitation

En euros	A - Valeurs brutes			
	31/12/2016	Entrées	Sorties	31/12/2017
Agencement Vincennes	3 127 295	121 332	0	3 248 627
Matériel de transport	3 465		0	3 465
Matériel informatique	2 027 203	279 681	0	2 306 884
Matériel mobilier	718 246	46 163	0	764 409
Total	5 876 209	447 176	0	6 323 385

En euros	B - Amortissements et provisions			
	31/12/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
Agencement Vincennes	2 280 849	110 437	0	2 391 286
Matériel de transport	3 465	0	0	3 465
Matériel informatique	1 334 178	188 257	0	1 522 435
Matériel mobilier	378 634	49 730	0	428 364
Total	3 997 126	348 424	0	4 345 550

En euros	C - Valeurs nettes (A-B)	
	31/12/2016	31/12/2017
Agencement Vincennes	846 445	857 341
Matériel de transport	0	0
Matériel informatique	693 026	784 449
Matériel mobilier	339 612	336 045
Total	1 879 083	1 977 835

A6b - Détails des avoirs en banque, CCP et caisse

	31/12/2016	31/12/2017
Avoirs en banque, CCP et caisse	14 247 725	318 428

Les avoirs en banque et les dettes envers des établissements de crédit sont présentés en net lorsque ces comptes bancaires sont fusionnés pour le calcul des intérêts.

A7- DETAILS DES COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	31/12/2017	31/12/2016
Amt.diff/prix rbt (décote)	5 971 151	5 642 065
Intérêts courus non échus sur portefeuille APGIS géré par CACEIS	3 234 266	3 230 291
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	1 525 993	1 360 267
Prestations à affecter	0	0
Produits à recevoir ⁽²⁾	387 976	515 282
TOTAL	11 119 386	10 747 905

⁽¹⁾ dont cotisation CTIP 284 589 € en 2017 ; 236 366 € en 2016

⁽²⁾ en 2016 : dont produits financiers 324 795 €
en 2017 : dont produits financiers 0 €

B1 - FONDS PROPRES

	31/12/2016	Mouvements de l'exercice		Affectation résultat 2016	31/12/2017
		Augmentation 2017	Diminution 2017		
Fonds d'établissement	5 000 000	0	0	0	5 000 000
Réserve pour Fonds Paritaire de Garantie	118 220	4 592	0	0	122 812
Réserve spéciale de solvabilité	4 206 520	0	0	0	4 206 520
Fonds général (Prévoyance et Action Sociale)	128 102 701	0	0	10 500 455	138 603 156
Fonds de régulation	1 569 166	0	0	193 891	1 763 057
Réserves de capitalisation	8 228 207	365 665	147 603	0	8 446 269
Report à Nouveau ⁽¹⁾	0		0		0
Résultat en instance d'affectation	10 694 346	7 413 300	0	-10 694 346	7 413 300
TOTAL	157 919 160	7 783 557	147 603	0	165 555 114

Suite aux modifications du règlement général de l'Institution, ratifié par l'AG de juin 2009, concernant les affectations de résultat, les postes réserves stabilité maladie et mensu, le fonds de revalorisation et le fonds de gestion, figés au 31/12/08, ont été regroupés dans le fonds général prévoyance.

B3 - PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Il s'agit des provisions techniques constituées à la fin de l'exercice, ventilées en vie et en non-vie. Nous retrouvons à l'actif la part des réassureurs dans ces provisions faisant l'objet de nantissements au profit de l'APGIS

	Exercice 2017	Exercice 2016
Provisions mathématiques vie		
Provision pour risque d'exigibilité	0	0
Rentes éducation	40 547 590	36 831 108
Rentes conjoints	43 843 265	43 387 666
Exonération Décès	51 009 666	49 007 889
Opérations collectives Vie	28 220 789	26 548 123
	163 621 310	155 774 786
Provisions mathématiques / pour risques croissants non-vie		
Provision pour risque d'exigibilité	0	0
Frais médicaux	11 674 435	11 000 000
Incapacité	27 905 121	27 610 581
Invalidité	359 916 354	354 531 584
	399 495 910	393 142 165
Provisions pour sinistres vie		
Décès et rentes décès	13 939 649	15 555 333
Indemnités départ retraite	280 689	175 100
	14 220 338	15 730 433
Provisions pour sinistres non-vie		
Incapacité / Invalidité longue et courte durée	8 601 457	9 373 792
Frais médicaux	43 718 366	40 161 271
	52 319 823	49 535 063
Provision pour égalisation vie		
Décès et rentes décès	760 202	524 599
Fonds de régulation départ retraite	10 420 855	9 990 657
	11 181 057	10 515 256
Provision pour égalisation non-vie		
Incapacité / Invalidité longue	2 674 784	1 845 813
Frais médicaux	67 801 031	74 670 896
	70 475 815	76 516 709
TOTAL	711 314 253	701 214 411

B5 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2016	Dotation annuelle	Reprise annuelle	Solde au 31/12/2017
Provisions s/ informatique	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	2 800 000	0	0	2 800 000
TOTAL	2 800 000	0	0	2 800 000

⁽¹⁾ Provision pour risque général des aléas de sinistralités et charges diverses.

B6 - DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES

	31/12/2016	Versements	Remboursements	Solde au 31/12/2017
CC Avances permanentes réassureurs ⁽¹⁾	5 250 000	0	0	5 250 000
TOTAL	5 250 000	0	0	5 250 000

⁽¹⁾ dépôt reçu suite à un transfert de PM à un réassureur, sans sortie de fonds.

B7 - ETAT DES DETTES

	31/12/2017	31/12/2016
<u>Dettes nées d'opérations directes</u>	12 303 305	16 451 605
<u>Dettes nées d'opérations de réassurance</u>		
- Comptes courants des réassureurs	14 092 901	15 595 695
- Cotisations nettes à recevoir vie	11 814 341	9 147 695
- Cotisations nettes à recevoir non vie	34 773 962	34 180 098
<u>Dettes envers établissements de crédit</u>		
- Banques et comptes rattachés	2 259 445	78 451
- Emprunts et cautions	0	0
<u>Autres dettes</u>		
- Assureurs opération en intermédiation	6 145 656	62 279 762
- Personnel et comptes rattachés	1 482 325	1 410 395
- Etat, impôts, taxes et organismes sociaux	10 571 621	12 921 649
- Crédoiteurs divers	5 109 611	5 005 354
TOTAL	98 553 167	157 070 705

Les avoirs en banque et les dettes envers des établissements de crédit sont présentés en net lorsque ces comptes bancaires sont fusionnés pour le calcul des intérêts.

B8 - DETAILS DES COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

	31/12/2017	31/12/2016
Amortissement des différences / prix de remboursement à	2 341 655	1 894 404
Réserves transférées en attente	0	0
Cotisations Collectives à affecter	17 639 645	4 484 608
Cotisations Reçues d'Avance	0	0
TOTAL	19 981 300	6 379 012

NOTE 4 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DES COMPTES DE RESULTAT

Le compte de résultat, dont les produits et charges sont répartis sur les comptes de résultat par activité vie, non-vie et non technique, s'analyse et se compare comme suit avec celui de l'exercice précédent.

COMPTE DE RESULTAT DE LA GESTION ADMINISTRATIVE

	2017	2016
<u>Produits d'exploitation</u>		
Dotations de gestion	42 252 556	40 047 343
Autres produits ⁽¹⁾	828 000	828 000
Produits exceptionnels / Reprise provision, amortissement ⁽²⁾	1 043 788	348 558
	44 124 344	41 223 901
<u>Charges d'exploitation</u>		
Fournitures / services extérieurs	7 821 085	7 732 847
Autres services extérieurs ⁽³⁾	11 405 706	10 086 880
Impôts et taxes (hors Impôt sur les sociétés)	1 081 592	1 033 780
Charges de personnel ⁽⁴⁾	20 866 676	19 011 748
Autres charges de gestion	745 196	682 139
Amortissement immobilisations	888 442	620 161
Charges exceptionnelles	31 913	347
Dotation aux provisions	0	0
	42 840 610	39 167 902
RESULTAT AVANT IS	1 283 734	2 055 999
Réaffectation quote-part d'IS provenant du résultat technique ⁽⁵⁾	Mémoire	Mémoire
Quote-part d'IS sur les opérations administratives ⁽⁵⁾	-354 071	-562 741
RESULTAT APRES IS	929 663	1 493 258

⁽¹⁾ cession licence informatique

⁽²⁾ crédits antérieurs en attente d'affectation devenus définitivement non affectables.

⁽³⁾ dont partage des coûts de fonctionnement COVEA : 208 K€ en 2017 ; 229 K€ en 2016

⁽⁴⁾ dont CICE : - 530 K€ en 2017 ; - 405 K€ en 2016

⁽⁵⁾ Cf analyse du résultat d'IS en annexe F10.

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégories professionnelles, soit au 31/12/2017 (selon les données obtenues auprès du service du personnel) :

	Effectif moyen 2017	Effectif moyen 2016
Cadres	61,92	50,50
Agents de Maîtrise	84,42	83,42
Employés	179,83	165,50
Total	326,17	299,42

Ce compte de résultat de la gestion administrative, qui hors dotations de gestion et dotations aux provisions, se traduit par un total de charges nettes de 40 968 821 €, a fait l'objet de l'affectation suivante, en fonction soit de rattachements directs des charges aux destinations soit d'une clé de répartition établie sur les effectifs, sur les frais de personnel ou sur les temps passés :

CHARGES PAR DESTINATION

	Technique Vie	Technique Non-Vie	Non Technique	TOTAL EXERCICE	Pourcentage EXERCICE	Rappel Exercice N-1	Pourcentage Exercice N-1
Frais de gestion des sinistres	1 367 246	17 090 615		18 457 861	45,05%	16 338 072	43,00%
Frais d'acquisition	711 177	5 641 039		6 352 216	15,51%	6 643 523	17,49%
Frais d'administration	1 079 877	8 565 555		9 645 432	23,54%	8 855 864	23,31%
Frais de gestion des placements	290 609			290 609	0,71%	283 589	0,75%
Autres charges techniques	664 031	5 267 077		5 931 108	14,48%	5 550 914	14,61%
Charges non techniques			291 595	291 595	0,71%	319 382	0,84%
TOTAL	4 112 940	36 564 286	291 595	40 968 821	100,00%	37 991 344	100,00%
			Autres Produits	828 000		828 000	
			Produits exceptionnels	1 043 789		348 558	
			Total charges Exploitation	42 840 610		39 167 902	

COMPTE DE RESULTAT DE GESTION FINANCIERE

	2017	2016
<u>Produits financiers</u>		
Revenus des titres de placement	6 016 788	6 403 021
Plus values sur cession des titres de placement	3 598 903	5 357 889
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	411 266	451 474
Reprises sur la réserve de capitalisation	28 929	343 659
Reprises non technique sur la réserve de capitalisation	118 674	619 773
Reprises de provisions pour dépréciation des placements	0	0
Produits financiers exceptionnels	0	0
Autres intérêts perçus	0	0
	10 174 560	13 175 816
<u>Charges financières</u>		
Intérêts des emprunts	0	0
Frais externes de gestion des placements	937 165	668 850
Moins values sur cession des titres de placement ⁽¹⁾	65 848	349 929
Dotations pour dépréciation des placements	0	0
Dotations à la réserve de capitalisation ⁽²⁾	356 022	1 859 319
Dotations non technique sur réserve de capitalisation	9 643	114 553
Quote-part d'IS sur les opérations financières ⁽³⁾	3 607 591	2 338 591
Amortissements des différences de prix de remboursement	0	0
Autres intérêts versés	0	0
	4 976 269	5 331 242
RESULTAT AVANT REMUNERATION DES RESERVES ET DES PROVISIONS D'EGALISATION	5 198 291	7 844 574
Rémunération des réserves et des provisions d'égalisation	2 452 983	2 448 460
RESULTAT	2 745 308	5 396 114

⁽¹⁾ moins values générées par les cessions d'obligations et sicav obligataires. Ces moins values sont couvertes par une reprise de la réserve de capitalisation à due concurrence de 28 929 €.

⁽²⁾ Il s'agit des plus values obligataires affectées à la réserve de capitalisation pour 356 022 €.

⁽³⁾ Cf analyse du résultat d'IS en annexe F10.

De la même manière que le compte de résultat de la gestion administrative, le résultat financier va être ventilé entre les activités vie, non-vie et non technique, et ce selon le tableau qui se trouve ci-après au paragraphe E2.

D1 - COTISATIONS ET PRESTATIONS NON-VIE

RISQUES REASSURES	COTISATIONS NON-VIE	PRESTATIONS NON-VIE	Rappel Exercice N-1	
			COTISATIONS NON-VIE	PRESTATIONS NON-VIE
maladie/chirurgie/HDS	138 231 381	121 195 186	136 852 606	120 196 800
incapacité/invalidité	54 108 009	51 480 725	53 121 880	56 093 091
	192 339 390	172 675 911	189 974 486	176 289 891
RISQUES NON REASSURES				
maladie/chirurgie/HDS	229 471 141	195 950 566	218 166 164	195 854 167
incapacité courte durée	5 244 000	4 424 910	5 330 671	4 729 367
incapacité/invalidité	3 860 346	4 006 004	4 027 506	4 226 323
	238 575 487	204 381 480	227 524 341	204 809 857
	430 914 877	377 057 391	417 498 827	381 099 747
<i>Dont transferts de portefeuille</i>	12 098 282	3 181 745	4 834 200	11 938 881

D2 - PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES DU COMPTE TECHNIQUE NON-VIE

Ces produits sont ventilés selon le tableau figurant au paragraphe E2 ci-après.

D3 - AUTRES PRODUITS TECHNIQUES NON-VIE

Ce poste correspond à la rémunération des contrats que l'Institution gère pour le compte de tiers, principalement pour AXA.

A compter du Bilan 2007, les dotations de gestion des contrats non-vie réassurés sont renseignés dans les Commissions reçues des réassureurs en ligne D7 cession du compte de résultat non-vie.

D4 - CHARGES DE SINISTRES NON-VIE

	EXERCICE N		RAPPEL EXERCICE N-1	
	TOTALITE	CEDEES	TOTALITE	CEDEES
Prestations payées (dont charges des provisions pour sinistres)	377 057 391	172 675 911	381 099 747	176 289 891
Frais de gestion des sinistres	17 090 615		15 149 680	
	394 148 006	172 675 911	396 249 427	176 289 891
Charge de provision pour sinistres	2 784 760	643 404	7 642 642	6 098 729

D5 - CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

	EXERCICE N		RAPPEL EXERCICE N-1	
	TOTALITE	CEDEES	TOTALITE	CEDEES
Provisions techniques 31 12 N-1	-393 583 173	-357 854 909	-362 437 369	-339 037 077
Provisions techniques 31 12 N	399 495 910	364 733 439	393 142 165	357 854 909
	5 912 737	6 878 530	30 704 796	18 817 832

D6 - PARTICIPATION AUX RESULTATS NON-VIE

Il s'agit de la répartition des résultats techniques de l'exercice, hors affectations des fonds propres qui à compter du Bilan 2007 seront affectés en N+1 du fait des modifications des statuts adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Décembre 2006, et des participations aux excédents et ristournes de l'exercice déduction faite des participations reçues des réassureurs au titre de l'exercice.

Ce poste comprend également la répartition du résultat financier de l'exercice correspondant à la rémunération des réserves et des fonds sociaux.

A compter du Bilan 2007, ce poste comprend également les participations aux bénéfices reçues des réassureurs.

D7 - FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION NON-VIE

Il s'agit des frais correspondant aux charges d'exploitation directement imputables aux opérations non-vie, notamment les frais du personnel qui gère les dossiers, ainsi que des charges directement liées aux contrats (frais d'actuaire par exemple).

A compter du Bilan 2007, les dotations de gestion des contrats non-vie réassurés sont renseignés dans les Commissions reçues des réassureurs en ligne D7 cession du compte de résultat non-vie.

D8 - AUTRES CHARGES TECHNIQUES NON-VIE

Ce sont les autres frais d'exploitation liés à l'activité, mais qu'il n'est pas possible de rattacher soit à l'acquisition de contrats, soit à la gestion directe des contrats (frais du personnel comptable, de l'accueil, des autres services généraux, ...).

D9 - CHARGES DE LA PROVISION POUR EGALISATION NON-VIE

Il s'agit des variations des provisions pour égalisation des contrats non-vie, c'est à dire les affectations des résultats non-vie non imputables aux fonds propres de l'Institution, rémunérations de l'exercice incluses.

E1 - COTISATIONS ET PRESTATIONS VIE

Les cotisations et prestations se répartissent entre les différents contrats selon le tableau ci dessous :

RISQUES REASSURES	COTISATIONS VIE	PRESTATIONS VIE	Rappel Exercice N-1	
			COTISATIONS VIE	PRESTATIONS VIE
décès/décès accident	49 130 889	27 380 046	45 726 254	27 746 110
	49 130 889	27 380 046	45 726 254	27 746 110
RISQUES NON REASSURES				
décès/décès accident	1 116 165	1 059 044	1 158 603	1 065 517
Opérations collectives	3 884 966	1 572 820	3 764 229	1 003 891
	5 001 131	2 631 864	4 922 832	2 069 408
	54 132 020	30 011 910	50 649 086	29 815 518
<i>Dont transferts de portefeuille</i>	0	0	0	0

E2 - PRODUITS DES PLACEMENTS VIE

Ils sont ventilés selon le tableau ci après en fonction de la part de chaque activité (vie, non-vie et non technique) dans le montant des fonds propres de l'Institution :

	REVENUS/FRAIS SUR ENTREPRISES LIEES	AUTRES REVENUS FINANCIERS	TOTAL EXERCICE N	TOTAL EXERCICE N-1
Revenus des participations		0	0	0
Revenus des placements immobiliers		0	0	0
Revenus des autres placements		10 026 957	10 026 957	12 212 384
Autres revenus financiers		147 603	147 603	963 432
TOTAL		10 174 560	10 174 560	13 175 816
Frais financiers		7 429 252	7 429 252	7 779 702
RESULTAT DE LA GESTION FINANCIERE		2 745 308	2 745 308	5 396 114
Frais de Gestion des Placements des Charges par destination			290 609	283 589
REVENU NET DES PLACEMENTS			2 454 699	5 112 525
			dont compte technique vie	306 656
			compte technique non-vie	2 421 411
			compte non technique	2 384 458

Ventilation du Revenu Net des Placements	Compte Technique Vie	Compte Technique Non-Vie	Compte Non Technique	Total
Produits des Placements	1 350 219	4 402 413	5 129 724	10 882 356
Frais Financiers et de Gestion des Placements	1 130 375	2 582 538	4 714 744	8 427 657
REVENU NET DES PLACEMENTS	219 844	1 819 875	414 980	2 454 699

détaillé ainsi dans les 3 comptes de résultat	Postes E2, E9, E6c et E7 pour partie	Postes D2, D5, D6 et D9 pour partie	Postes F3, F5, F6 et F10	Total
Postes E2, D2, F3, F6 et F7	1 350 219	3 438 205	6 093 932	10 882 356
Postes E9, F5, F8b et F10	295 722		5 678 952	5 974 674
Charges incluses dans les postes E6c et E7 pour la partie vie, et D5, D6 et D9 pour la partie non vie	834 653	1 618 330		2 452 983
REVENU NET DES PLACEMENTS	219 844	1 819 875	414 980	2 454 699

E4 - AUTRES PRODUITS TECHNIQUES VIE

Ce poste correspond à la rémunération des contrats que l'Institution gère pour le compte de tiers, principalement pour AXA.

A compter du Bilan 2007, les dotations de gestion des contrats vie réassurés sont renseignés dans les Commissions reçues des réassureurs en ligne E8 cession du compte de résultat vie.

E5 - CHARGES DE SINISTRES VIE

	EXERCICE N		RAPPEL EXERCICE N-1	
	TOTALITE	CEDEES	TOTALITE	CEDEES
Prestations payées (dont charges des provisions pour sinistres)	30 011 910	27 380 046	29 815 518	27 746 110
Frais de gestion des sinistres	1 367 246		1 188 392	
	31 379 156	27 380 046	31 003 910	27 746 110
Charges des provisions pour sinistres	-1 510 095	-1 662 942	-66 580	-25 711

E6a - CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES VIE

	EXERCICE N		RAPPEL EXERCICE N-1	
	TOTALITE	CEDEES	TOTALITE	CEDEES
Provisions techniques 31 12 N-1	-155 774 786	-126 101 347	-148 992 965	-120 719 071
Provisions techniques 31 12 N	163 621 310	132 204 514	155 774 786	126 101 347
	7 846 524	6 103 167	6 781 821	5 382 276

E6c - CHARGES DE LA PROVISION POUR EGALISATION VIE

Il s'agit des variations des provisions pour égalisation des contrats vie, c'est à dire les affectations des résultats vie non imputables aux fonds propres de l'Institution, rémunérations de l'exercice incluses.

E7 - PARTICIPATION AUX RESULTATS VIE

Il s'agit de la répartition des résultats techniques de l'exercice, hors affectations des fonds propres qui à compter du Bilan 2007 seront affectés en N+1 du fait des modifications des statuts adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Décembre 2006, et des participations aux excédents et ristournes de l'exercice déduction faite des participations reçues des réassureurs au titre de l'exercice.

E8 - FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION VIE

Il s'agit des frais correspondant aux charges d'exploitation directement imputables aux opérations vie, notamment les frais du personnel qui gère les dossiers, ainsi que des charges directement liées aux contrats (frais d'actuaire par exemple).

E9 - CHARGES DES PLACEMENTS VIE

Ces charges sont ventilées selon le tableau figurant au paragraphe E2.

E11 - AUTRES CHARGES TECHNIQUES VIE

Ce sont les autres frais d'exploitation liés à l'activité, mais qu'il n'est pas possible de rattacher soit à l'acquisition de contrats, soit à la gestion directe des contrats (comptabilité, services généraux, ...).

F3 - F5 - PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS NON TECHNIQUE

Ces produits et charges sont ventilés selon le tableau figurant au paragraphe E2.

F6 - PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES AU COMPTE NON-VIE

Ce poste correspond au montant net du résultat financier transféré du compte de résultat non technique vers le compte de résultat non-vie, selon les ventilations détaillées dans le tableau du paragraphe E2.

F7 - F8 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES

AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES	EXERCICE N	RAPPEL EXERCICE N-1
PRODUITS		
action sociale sur opérations vie ⁽³⁾	79 826	3 280
action sociale sur opérations non vie ⁽³⁾	1 047 332	629 819
reprise non technique sur réserve de capitalisation ⁽⁴⁾	118 674	619 773
TOTAL DES PRODUITS	1 245 832	1 252 872
CHARGES		
attributions sociales à caractère individuel ⁽³⁾	516 021	980 597
dotation non technique sur réserve de capitalisation ⁽⁴⁾	9 643	114 553
charges n'ayant pas de lien direct avec l'activité de l'Institution ⁽¹⁾	291 595	319 382
différentiel produits/charges occasionnés par le dispositif de la CMU ⁽²⁾	-95 980	-4 909
TOTAL DES CHARGES	721 279	1 409 623
RESULTAT	524 553	-156 751

⁽¹⁾ provient du déversement des charges par destination.

⁽²⁾ A titre indicatif, en 2017 les prestations versées sont d'un montant de 238 414,88 € et les déductions URSSAF d'un montant de 334 395 €.

⁽³⁾ En 2017, le résultat de l'action sociale est d'un montant de 611 137 € (en 2016 : - 347 498 €)

⁽⁴⁾ La réserve de capitalisation est dotée lors de la réalisation de plus-values sur la cession d'obligations avant leur terme.

Elle est symétriquement reprise en cas de moins-values réalisées.

A compter de l'exercice 2010, le régime fiscal des dotations et des reprises a rendu les dotations comptabilisées non déductibles de l'IS, et les reprises non taxables. En application de ce dispositif, la dotation à la réserve de capitalisation effectuée en 2017 (356 022 €) a été réintégrée fiscalement, et la reprise sur la réserve de capitalisation faite en 2017 (28 929 €) a été déduite fiscalement. La charge ou le produit théorique d'impôts lié à cette réintégration et à cette déduction donne lieu à respectivement une reprise sur la réserve de capitalisation ou à une dotation à la réserve de capitalisation, pour un montant équivalent à l'impôt théorique calculé sur cette réintégration ou cette déduction, soit une reprise de 118 674 € et une dotation de 9 643 €.

F9 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les charges et produits exceptionnels ont été répartis dans les comptes de résultat selon les clés de répartition par destination.

F10 - IMPÔT SUR LE RESULTAT

Il s'agit de l'impôt sur les sociétés, charge du compte de résultat non technique.

Il y a donc lieu de répartir l'IS dans les comptes de résultat financier et administratif présentés en annexe des comptes annuels de l'APGIS. Cette répartition est faite sur la base du résultat fiscal déterminé pour chaque composante du résultat d'ensemble de l'APGIS, technique, administratif et financier, étant précisé que la quote-part d'IS provenant du résultat technique a été réaffecté en totalité au compte de résultat administratif.

Dans ces conditions, l'IS 2017 a été réparti comme suit :

Désignation	Résultat	Taux de l'IS	Montant de l'IS au taux normal	Montant de la contribution sociale (3,30%)	Contribution exceptionnelle de 15% ⁽¹⁾	Contribution additionnelle à la contribution exceptionnelle 15% ⁽¹⁾	Montant de l'IS à payer
Résultat fiscal technique	-5 201 519	33,33%	-1 733 840	-23 179	-260 076	-260 076	-2 277 170
Résultat fiscal financier	8 240 471	33,33%	2 746 824	36 721	412 024	412 024	3 607 591
Résultat fiscal administratif	808 769	33,33%	269 590	3 604	40 438	40 438	354 071
Résultat fiscal total	3 847 721	33,33%	1 282 574	17 146	192 386	192 386	1 684 492

⁽¹⁾ Application de l'article 1 de la loi de finances rectificative pour 2017 n° 2017-1640 du 1^{er} décembre 2017.

Il n'y a pas d'abattement pour dotation à la réserve de solvabilité en 2017.

Concrètement, les retraitements fiscaux ont été attribués selon leur nature à chaque composante du résultat d'ensemble de l'APGIS.

L'APGIS bénéficie d'une convention d'intégration fiscale, dont la société mère est :
SGAM COVEA 86-90 rue Saint Lazare 75009 PARIS - SIRET 450 527 916 000 16

MENTION COMPLEMENTAIRE

Les honoraires du Commissaire aux comptes se sont élevés au titre de l'exercice clos le 31.12.2017 à 171 144€ TTC.

Le détail de ces affectations est présenté dans le tableau ci-dessous :

RESULTAT 2017	-	+	Résultat Technique	Résultat Financier	Résultat Administratif
Technique		1 461 159			
Financier		6 352 899			
Exploitation		1 283 734			
Résultat Comptable 2017 avant IS		9 097 792	1 461 159	6 352 899	1 283 734
<u>A REINTEGRER</u>					
Rémunérations des réserves (PE)		1 626 601		1 626 601	
Dotation réserves (hors rémunérations)		15 122 356	15 122 356		
Dotation réserve de capitalisation		356 022		356 022	
OPCVM + valeurs latentes 2017		3 773 904		3 773 904	
Surcote / Décote		558 676		558 676	
+/- values		119 750		119 750	
Charge fiscale / Reprise réserve de capi		9 643		9 643	
Provision C3S 2017 à payer en 2018		50 000			50 000
Provision Taxe sur les excédents 2017 à payer en 2018		0			0
Quote-part non déductible loyers véhicules		7 265			7 265
Pénalités et amendes fiscales		2 287			2 287
Taxe sur les bureaux		45 427			45 427
Total réintégrations		21 671 931			
<u>A DEDUIRE</u>					
Reprise réserves (PE) + PRE	21 785 034		-21 785 034		
Reprise PRC	0				
Reprise réserve de capitalisation	28 929			-28 929	
Reprise PDD	0			0	
Surcote / Décote	490 744			-490 744	
+/- values	0			0	
Ext. OPCVM + valeurs latentes 2016	3 918 677			-3 918 677	
Ext. Provision C3S 2016	50 000				-50 000
Ext. Provision Taxe sur les excédents 2016	0				0
Opérations antérieures à l'entrée en fiscalité	0		0		
Produit fiscal / Dotation réserve de capi	118 674			-118 674	
CICE	529 944				-529 944
Total déductions	26 922 002				
Résultat Fiscal 2017		3 847 721	-5 201 519	8 240 471	808 769
IS taux normal à 33,33%		1 282 574	-1 733 840	2 746 824	269 590
Contribution Sociale à 3,30%		17 146	-23 179	36 721	3 604
Contribution exceptionnelle de 15% ⁽¹⁾		192 386	-260 076	412 024	40 438
Contribution additionnelle à la contribution exceptionnelle 15% ⁽¹⁾		192 386	-260 076	412 024	40 438
IS à payer		1 684 492	-2 277 170	3 607 591	354 071
Résultat Comptable 2017 avant IS		9 097 792	1 461 159	6 352 899	1 283 734
IS à payer		1 684 492	-2 277 170	3 607 591	354 071
Réaffectation impact IS technique					
Résultat Comptable 2017 après IS		7 413 300	3 738 329	2 745 308	929 663

⁽¹⁾ Application de l'article 1 de la loi de finances rectificative pour 2017 n° 2017-1640 du 1^{er} décembre 2017.

L'addition des quote-parts d'IS affectées à chaque composante du résultat est égal au total de l'IS 2017 (- 2.277.170 + 3.607.591 + 354.071 = 1.684.492)

L'Apgis bénéficie du CICE, comptabilisé en déduction des charges de personnel.

La Documentation de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) précise que «le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement, l'entreprise doit retracer dans ses comptes annuels l'utilisation du crédit d'impôt conformément à ces objectifs.»

Le montant du CICE au titre de l'exercice 2017 s'élève à 529.944 €.

Il est affecté au financement IS des efforts en matière d'investissement et de recrutement. (CGI Art. 244 quater C)